



**DÉFI ENSEMBLE, ON BOUGE DE PARTICIPACTION  
DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION**

## Aperçu

Le Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION est un événement national annuel d'activité physique qui encourage la population canadienne à bouger dans le but d'identifier la communauté la plus active au Canada. La quatrième édition du Défi Ensemble, on bouge aura lieu en juin 2023.

Financées par l'Initiative Le sport communautaire pour tous du Gouvernement du Canada, les subventions du Défi Ensemble visent à aider les organisations communautaires à éliminer les obstacles et à augmenter la participation à l'activité physique et au sport ainsi que la rétention des groupes dignes d'équité dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge 2023.

## Subventions disponibles

- Jusqu'à **800 subventions de 5 000 \$** seront attribuées aux organisations admissibles qui répondent aux exigences énoncées dans le présent document.

## Échéancier

- Les demandes de subvention seront acceptées dès **9 h HNE le mercredi 14 décembre 2022, et jusqu'à 17 h HNE le mercredi 1er février 2023.**

## Notification et octroi de subventions

- Les organisations seront informées de la décision concernant leur demande **au plus tard le 15 mars 2023.**
- La totalité du montant accordé sera payée en un seul versement, les fonds étant distribués **au plus tard le 15 avril 2023.**

## Organisations admissibles

ParticipACTION invite les organisations suivantes à présenter une demande de subvention:

- Les **organisations sportives et communautaires** qui peuvent établir des partenariats avec des organismes afin de codévelopper, de promouvoir et d'animer des événements ou des programmes de sport ou d'activité physique de qualité pour les groupes dignes d'équité.
  - Il peut s'agir d'organisations sportives nationales, provinciales et territoriales, de clubs sportifs locaux, d'écoles, d'organismes de jeunesse, de centres communautaires et de clubs d'aînés.
- Les **organismes de services** sociaux qui travaillent auprès de groupes dignes d'équité et qui peuvent promouvoir la valeur du sport, qui favorisent les opportunités locales de participer à un sport de qualité ou qui offrent des subventions aux membres du groupe pour qu'ils puissent participer à des activités sportives. Les subventions soutiennent également les partenariats visant à faciliter la pratique du sport, à établir des liens avec la communauté et à sensibiliser les gens.

- Il peut s'agir d'organismes tels que des organismes d'établissement d'immigrants, des groupes culturels, des centres d'amitié autochtones, des organismes de défense et de soutien des personnes 2ELGBTQQIA+, des organismes qui desservent les populations à faible revenu et des organismes qui soutiennent les personnes vivant avec une limitation.
- Les **organisations qui offrent des occasions de faire du sport et de l'activité physique aux groupes dignes d'équité** et qui peuvent développer et promouvoir des événements ou des programmes de qualité afin d'élargir leur portée et favoriser la participation et l'engagement.
  - Il peut s'agir d'organismes tels que Le Cercle sportif autochtone, l'Association des nouveaux arrivants de Winnipeg, une Ligue de hockey autochtone, un club de soccer 2ELGBTQQIA+ ou d'autres organismes et associations à but non lucratif qui travaillent auprès de groupes ciblés de la population canadienne et qui sont en mesure de développer et de promouvoir des événements ou des programmes sportifs de qualité.

### **Directives relatives à l'admissibilité**

Les facteurs suivants seront pris en compte dans le choix des projets retenus :

- La demande doit clairement comprendre l'objectif d'éliminer les obstacles et d'augmenter les taux de participation à l'activité physique et au sport ainsi que la rétention des groupes dignes équité.
  - Aux fins de cette subvention, les groupes dignes d'équité sont définis comme suit: les membres des communautés noires, autochtones, 2ELGBTQQIA+ et racisées, les nouveaux arrivants au Canada, les populations à faible revenu et les personnes vivant avec une limitation.
- L'activité doit avoir lieu au Canada.
- L'activité doit se dérouler au mois de juin 2023, dans sa totalité ou en partie.
- Les départements ou succursales d'une même organisation peuvent soumettre des demandes séparément s'ils réalisent différents programmes/événements pendant la durée du défi.
- Tous les récipiendaires doivent **enregistrer les minutes actives sur le site web de ParticipACTION ou dans l'application pendant la durée du Défi et compléter un sondage post-événement en ligne dans un délai d'un mois suivant la fin du programme ou de l'événement**. Le manquement à enregistrer ses minutes et à compléter le sondage rendra l'organisation inadmissible à de futures demandes de subvention auprès de ParticipACTION.

### **Critères d'évaluation des demandes de subvention**

L'évaluation des demandes de subvention sera effectuée selon les critères suivants :

- Respecter les conditions d'éligibilité telles que définies dans le présent document.
- Démontrer des pratiques équitables et inclusives qui maximisent les occasions d'activités physiques, sportives et récréatives pour les **groupes dignes d'équité**.
- S'assurer que le programme ou l'événement est accessible à tous, peu importe le niveau d'habileté, gratuitement ou à faible coût.

- Avoir recours à des instructeurs qualifiés pendant l'événement ou le programme est fortement encouragé, le cas échéant (PNCE, Premiers soins, High Five, Littératie physique 101, DAFA ou autres certificats ou formations pour des programmes de développement d'habiletés).
- Il est fortement recommandé d'inclure dans la demande un plan qui reflète les besoins de formation en matière d'équité qui semblent nécessaires à l'organisation de l'événement ou du programme (tel que requis au sein de l'organisation) ou la formation pour des instructeurs qualifiés et un sport sécuritaire.
- L'événement ou le programme doit promouvoir le **Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION** auprès des individus et les encourager à s'inscrire et faire le suivi de leurs minutes d'activité en téléchargeant gratuitement l'application de ParticipACTION ou en visitant le site web de ParticipACTION.
- La demande doit démontrer l'engagement à ce que l'activité soit **enregistrée et suivie sur le site web de ParticipACTION**. Il sera possible de s'inscrire dès le début du mois de mai, et le suivi pourra se faire tout au long du mois de juin. Les deux options seront disponibles à l'adresse suivante:  
<https://www.participation.com/fr/programmes/le-defi-ensemble/>
- Les lignes directrices de l'initiative Le sport communautaire pour tous indiquent que l'activité doit respecter les principes suivants :
  - Abordable : les projets seront réalisés avec un coût minimal ou nul pour les participants.
  - Orienté vers les résultats : les projets seront mis en œuvre de manière à augmenter la participation et la rétention des communautés défavorisées et à favoriser un changement de comportement.
  - Axé sur le sport organisé et l'activité physique : bien que d'autres activités puissent être incluses, l'activité principale doit être le sport organisé ou l'activité physique et doit respecter les pratiques sportives sécuritaires.
  - Eco-responsable : la réalisation des projets doit avoir un impact environnemental minimal ou positif.
  - Accessible : les projets doivent être adaptés aux besoins d'un ou de plusieurs des groupes dignes d'équité, mais ne doivent pas être exclusifs et peuvent être ouverts à tous et permettre un large éventail de capacités sportives.
  - Disponible : les projets doivent chercher à être mis en œuvre dans des communautés mal desservies.

## **Dépenses**

- Les dépenses doivent être directement reliées aux coûts encourus pour la réalisation d'une activité physique, d'un événement ou un programme ou pour contribuer à rendre ceux-ci accessibles et inclusives.
- Les dépenses admissibles comprennent :
  - Formation pour offrir un sport sécuritaire et de qualité ou une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion pour le personnel, les bénévoles ou les entraîneurs et instructeurs
  - Partenariats pour le co-développement de programmes avec des publics prioritaires
  - Marketing et communication du programme ou de l'événement réalisé dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge

- Marketing pour mettre en relation les groupes dignes d'équité avec les opportunités de participation locales
- Subventions pour accéder à des opportunités sportives de qualité
- Réalisation du programme ou de l'événement (doit avoir lieu pendant le Défi Ensemble, on bouge 2023, dans sa totalité ou en partie
- Équipement sportif
- Frais d'employés/formation/entraîneur
- Locations d'installation/local, etc.
- Transports
- Alimentation
- Coût pour faire en sorte que l'activité respecte les directives de la santé publique
- Frais de garderie pour les participants pendant un événement
- Honoraires, petits prix et incitatifs pour la participation et les bénévoles
- Frais d'hébergement requis pour la participation en présentiel comme le langage des signes, le sous-titrage, un assistant personnel, etc.
- Exemples de dépenses non-admissibles :
  - Célébrations d'équipe à la fin de l'année et les fêtes privées
  - Prix ou récompenses
  - Dépenses en capital (rénovation, construction, équipement informatique)
  - Déficits encourus lors d'activités antérieures
  - Banquets ou alcool
  - Compétitions ou dépenses encourues avant la demande de financement.
- Un budget des dépenses prévues sera demandé dans le cadre de la demande de subvention.

### **Conditions et restrictions**

En complétant la demande et comme condition préalable à l'obtention d'un financement, les bénéficiaires acceptent les conditions suivantes :

- Reconnaître que les activités réalisées dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge sont soutenues par le gouvernement du Canada et ParticipACTION.
- Documenter l'utilisation de l'argent de la subvention dans le cadre du programme ou événement et accepter de coopérer si jamais ParticipACTION est auditée.
- Incrire le programme ou événement sur le site web de ParticipACTION, enregistrer les minutes actives et compléter un sondage en ligne post-programme ou événement. Le lien pour ce sondage sera envoyé par courriel à l'organisateur de l'événement.
- S'assurer que la formation appropriée a été suivie sur la base des détails fournis dans leur candidature. Pour plus de détails ou d'opportunités de formation, veuillez vous référer aux directives de formation [ici](#).
- Indemniser ParticipACTION ainsi que le Gouvernement du Canada pour tout dommage résultant des activités mises en œuvre à l'aide du financement.
- Se protéger, grâce à une police d'assurance appropriée, de toute responsabilité résultant de tout acte ou de toute omission lors de la réalisation des activités en vertu de cette Entente.
- Accepter que ParticipACTION se réserve le droit de publier le nom de l'organisation récipiendaire et le montant final accordé

- Tout bénéficiaire d'une subvention doit accepter de signer une entente qui résume les conditions mentionnées ci-haut.

**Pour en savoir plus, voici comment procéder.**

Nous organiserons un webinaire le 11 janvier qui fournira plus d'informations sur comment remplir une demande de subvention pour le Défi Ensemble, on bouge.

Pour vous inscrire au webinaire, veuillez cliquer [ici](#).

Pour de plus amples informations, y compris une foire aux questions sur les subventions, veuillez consulter le site internet du Défi Ensemble, on bouge en cliquant [ici](#).

**Le Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION est fièrement financé par le gouvernement du Canada et Saputo.**

